

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE390

présenté par

Mme Laernoès, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Voynet, M. Biteau et
M. Tavernier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après la troisième phrase du 5° du I de l'article L. 100-1 A du code de l'énergie, il est inséré une phrase ainsi rédigé : « Elle détermine également les financements publics dédiés à l'atteinte de ces objectifs pour deux périodes successives de cinq ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social, travaillé avec France Nature Environnement, vise à renforcer l'effectivité de la planification énergétique en imposant que la loi de programmation énergie-climat précise les financements publics nécessaires à la rénovation énergétique, pour deux périodes successives de cinq ans.

La rénovation énergétique est un levier indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques et pour lutter contre la précarité énergétique. Pourtant, malgré l'ambition affichée d'un parc bâti BBC d'ici 2050, aucune trajectoire budgétaire claire, lisible et pluriannuelle n'est aujourd'hui prévue. En l'absence de programmation financière, les efforts restent dispersés et l'atteinte des objectifs incertaine.

Les dispositifs actuels (Ma Prime Rénov', éco-PTZ, CEE, etc.) font l'objet d'un stop and go permanent, au gré des arbitrages budgétaires annuels. Cette instabilité freine l'engagement des ménages, désorganise les filières professionnelles, et rend impossible toute stratégie d'ampleur à l'échelle des territoires.

En exigeant l'inscription des financements publics dans la loi de programmation, cet amendement vise à donner à la politique de rénovation la prévisibilité et la cohérence qu'exige l'urgence climatique. Il s'agit de sortir de la logique de l'improvisation pour enfin planifier les moyens à la hauteur des objectifs.

Rendre la transition crédible, c'est l'inscrire dans une stratégie budgétaire durable.